



Call for Evidence: Submission from Fisheries and Oceans Canada

Effectiveness

What have been the effects of the legislation?

Response

The 2009 Regulation has unintentionally created the impression that the EU has imposed a total ban on the import of seal products.¹ Neither the Indigenous nor the travellers' exceptions are well known, despite the European Union's 2014 commitment under the Joint Statement by Canada and the European Union on Access to the European Union of Seal Products from Indigenous Communities of Canada.²

The EU regulation has severely impacted seal harvesters, in particular Indigenous peoples. Indigenous and non-Indigenous people who reside in coastal areas have historically relied on seals as an important food source. In particular, Inuit in Canada's north have been dependent on seals for food, clothing, tools and warmth for generations.

Canada's commercial seal harvest is an economic mainstay for numerous rural communities in Atlantic Canada, Quebec and the North. It supports many coastal families who in the past have derived as much as 35% of their annual income from this practice.³ The harvest takes place from late March until mid-May, when other income-generating opportunities, such as groundfish fishing, are limited in many of these communities. Additionally, personal use harvests (non-commercial) are culturally and economically important to communities in these regions; for over three hundred years personal use seal harvests have provided food, warm clothing and small amounts of supplemental income to remote, coastal communities.⁴

The EU regulations have practically eliminated all exports to the EU including those from Indigenous communities. In 2006, the total landed value of the seal harvest reached an

¹ Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the Implementation of Regulation (EC) No 1007/2009, as amended by Regulation (EU) 2015/1775, on the Trade in Seal Products, page 10

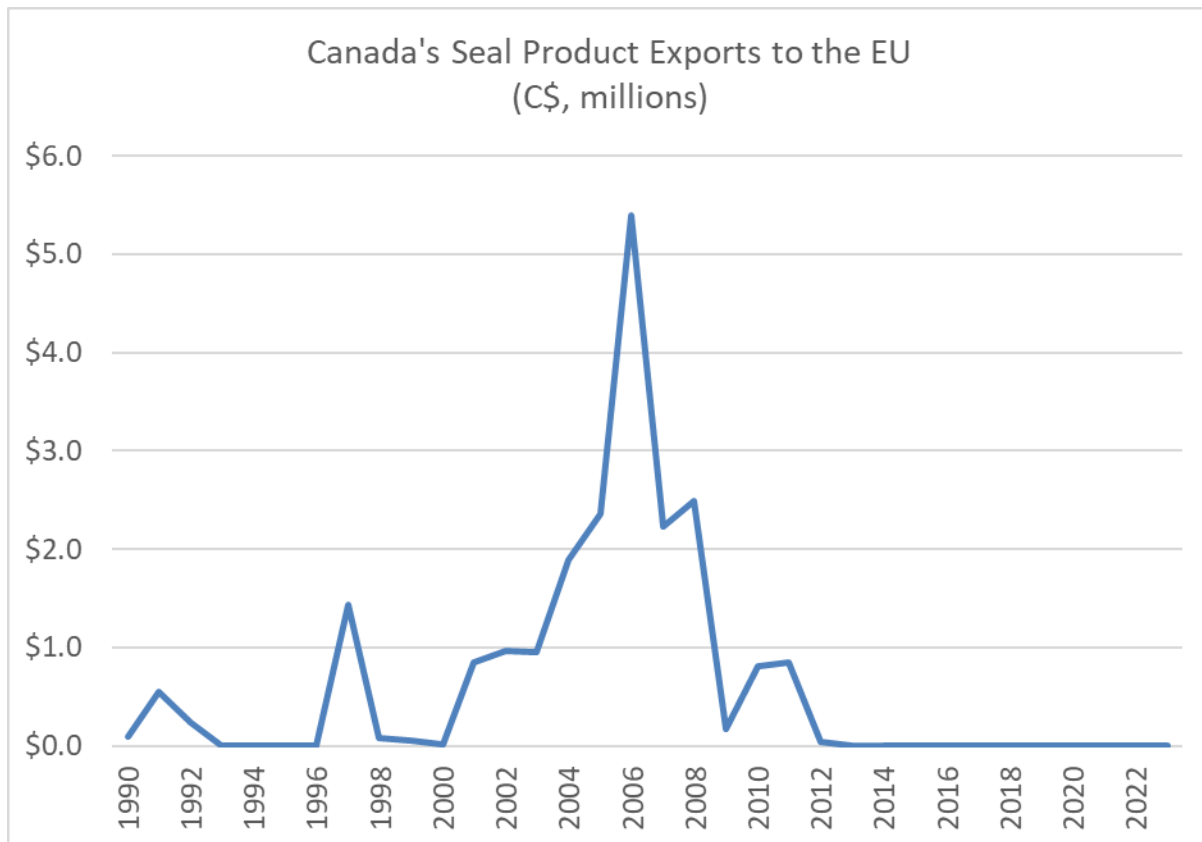
² <https://www.canada.ca/en/news/archive/2014/10/canada-pursues-expanded-access-opportunities-european-markets-indigenous-sealers.html>

³ Fisheries and Oceans Canada, 2011-2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals

⁴ See for example the discussion of sealing in Newfoundland *in Past, Present and Future of the Canadian Seal Fishery*



historic high of \$34.1 million. Canadian exports of seal products declined from a peak of over \$5 million in 2006 to virtually nothing by 2012.



The elimination of EU market access and the demand for seal products coincides with a decline in the number of commercial licences issued, and active harvesters. In 2016, there were 9,710 commercial seal licence holders and 1,000 active harvesters. By 2022, these figures were 4,482 and 380 respectively, a reduction of 50% in six years.⁵

Have any unexpected or unintended effects occurred?

Response

⁵ Report of the Standing Committee on Fisheries and Oceans *Ecosystem Impacts and Management of Pinniped Populations 2023* pg 31-32.



In addition to loss of market access and demand for Canadian seal products, the EU ban has had other unintended consequences such as validating the mistaken idea that seal harvests are inhumane. In hearings before Canada's House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans, witnesses testified that organizations offering training on sealing for personal use were subject to death threats; anti-sealing campaigns have made it difficult for sealers to get insurance, and when it is available, it is very high⁶; and that experienced sealers are starting to age out of the workforce resulting in the loss of generations of knowledge.⁷

How does the legislation affect the relevant stakeholder groups, including vulnerable groups?

Response

Impact on Inuit and other Indigenous Peoples

In 2008, the EU Commission Impact Assessment, noted “...the experience from the EU ban on certain seal products from 1983, which excluded this part of the hunt, is that policy measures that have adverse impacts on the image of seal skins and other seal products will have a negative impact on the Inuit population anyway.”⁸

Since the EU regulations came into force in 2009, exports from Indigenous communities in Canada have dwindled to zero. It is particularly acute among Inuit communities where the impact extends to the cultural core of the community. In these communities, there are few alternatives for food and income. The loss of income from sealing accelerated the loss of skills and ability to access the marine resources on which northern and coastal communities rely. Numerous sources note the link between food insecurity in Inuit communities and the decline in seal hunting.⁹ Without the income from sealing, the ability to hunt is severely diminished because costs to outfit a hunter are higher in the north. Testimony by the Qikiqtani Inuit Association to the Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans highlighted how devastating the impact of international seal product bans were for Inuit people: it was “not only a huge impact on families that relied on the income from sealing but also leading to increased suicide, poverty and food insecurity”.

⁶ Report of the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans, pg 49

⁷ Ibid page 38

⁸ Commission Staff Working Document – Impact Assessment on the potential impact of a ban of products derived from seal species pg 43-44

⁹ See testimony to the Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans



The EU also recognizes the important role of Indigenous women and youth in the maintenance of culture, the transmission of traditional knowledge, and as the backbone of their communities. However, we have heard from the recognized bodies in Canada that the EU's legislation has had a disproportionately negative impact on this group. Indigenous and non-Indigenous crafters and designers, who are mostly women and girls, operate at a cottage industry level. They sell their products through local stores and online through social media outlets. Some designers produce fashion products that are sold in retail outlets outside their local area. The loss of the EU market for seal products has had a serious impact on the economic independence of women and girls in northern and coastal communities.

We also refer the Commission to the testimonies of Inuit representatives provided to the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans and the Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans. Links are provided in the Annex.

What are the differences in impacts between EU countries and what is causing them?

N/A

How successful has the legislation been in achieving its objectives?

N/A

Efficiency

To what extent are the administrative and adjustment costs of the rules justified, given the changes they have achieved?

Response

The administrative and adjustment costs of the rules do not seem justified. The EU's requirement for a certification system is cumbersome and expensive to administer and has not protected market access for Indigenous products.¹⁰ In 2015, to support Indigenous Peoples' ability to access export markets for seal products, the Government of Canada introduced the Certification and Market Access Program for Seals (CMAPS) as a five-year program of \$5.67 million. This program supported the sector's access to EU markets, and funded the development of certification and tracking systems so that seal products harvested by Indigenous communities could be certified to be sold in the EU. In addition to

¹⁰ We point to the assessment by the recognized bodies in the Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the Implementation of Regulation (EC) No 1007/2009, as amended by Regulation (Eu) 2015/1775, on Trade in Seal Products, pg.12-13



the CMAPS funding, it is estimated that the cost of administering the EU's certification scheme by certified bodies is approximately \$374,800 per year.¹¹ Note that Canada's 2021 Census shows that there are 77,928 people (all ages) resident in the Northwest Territories and Nunavut (the two certifying bodies) combined.¹²

As to the travellers' exception for personal use items, this option remains largely unknown, and therefore ineffective. At the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans, witnesses testified that tourists from the EU who wanted to buy seal products did not do so because they believed that they could not bring them home.¹³

Have any inefficiencies been identified? Is there any simplification and cost reduction potential, including in terms of the administrative process (e.g. for reporting and monitoring)?

N/A

Relevance

Given the new political priorities and objectives of the EU, is the legislation, its objectives and measures still relevant?

N/A

Do the objectives of the intervention still correspond to the needs within the EU?

N/A

To what extent do the needs/problems addressed by the rules continue to require action at the EU Level?

Response

It is Fisheries and Oceans Canada's view that the EU's concerns regarding the well-being of seals have been addressed in Canada. The Government of Canada's current approach to seal management focuses on a sustainable, humane, and well-regulated seal harvest that supports Canada's Indigenous, rural and remote communities.

¹¹ Past, Present, and Future of the Canadian Seal Fishery, pg 187

¹² Statistics Canada

¹³ House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans (2023) p. 48



The European Food Safety Authority's (EFSA) Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare ¹⁴, and the European Commission Staff Working Document ¹⁵ expressed concern about the nature of the seal hunt and the welfare of animals namely that seals were suffering avoidable pain, distress, fear and other forms of suffering. The European Commission Staff Working Document stated that "*The EFSA scientific opinion indicates that seals can be killed rapidly and effectively, without causing avoidable pain, distress, and suffering using a variety of methods.*"

In 2005, the Independent Veterinarians Working Group on the Canadian Harp Seal Harvest (IVWG) evaluated the harvesting practices in the harp seal harvest. Their report, *Improving Humane Practice in the Canadian Harp Seal Harvest*¹⁶ recommended a three-step process of striking, checking and bleeding, which in 2008 was implemented in Canada through amendments to the *Marine Mammal Regulations*. These requirements address the concerns in the EFSA's report by ensuring that seals are killed rapidly and effectively, while minimizing avoidable pain, distress and suffering and reflect Canada's commitment to evidence-based decision making.

To ensure that these practices are consistently applied, all harvesters wishing to participate in the commercial seal harvest must have completed training on the three-step process for harvesting seals, as set out in the Marine Mammal Regulations (MMR) to renew their licence.¹⁷

Licensing policy also requires a commercial harvester to work under an experienced harvester for two years to obtain a professional licence. In addition to the two-year apprenticeship program for new harvesters, governments, industry and other stakeholders deliver comprehensive information workshops before each season. Since changes to the MMR in 2009, the Government of Canada has made considerable efforts to verify the high level of professionalism and commitment to humaneness of the Canadian sealing

¹⁴ The European Food Safety Authority's (EFSA) Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare (2007) "*Animal welfare aspects of the killing and skinning of seals*"

¹⁵ European Commission Staff Working Document (2008)– "*Impact Assessment on the Potential Impact of a Ban of Products Derived From Seal Species*"

¹⁶ *Improving Humane Practices in the Canadian Harp Seal Harvest* https://www.cwhc-rscf.ca/docs/technical_reports/IVWG_Report_EN.pdf

¹⁷ Marine Mammal Regulations, Part IV <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/sor-93-56/page-2.html#h-957924> and DFO Commercial Fisheries Licensing Policy for Eastern Canada <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/sor-93-56/page-2.html#h-957924>



industry. Based on approximately 3,000 fishery officer inspections from 2018-2023, the sealing industry maintained a 96 percent compliance rate with the MMR.¹⁸

Canada's commercial seal hunt is sustainable; like all commercial fisheries in Canada it is managed under the auspices of the Sustainable Fisheries Framework¹⁹ which provides the basis for ensuring that Canadian fisheries support conservation and the sustainable use of resources. The Framework:

- establishes a precautionary approach to fisheries management;
- provides the basis for an ecosystem approach to fisheries management;
- includes tools to monitor and assess environmentally sustainable initiatives; and
- combines new and evolving fisheries management policies with current ones.

Fisheries and Oceans Canada applies the Sustainable Fisheries Framework to the commercial seal hunt through the *2011-2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals*. Due to barriers to market access in the EU, the economic driver for seal harvests has been greatly reduced. Canada has not reached the total allowable catch established for commercial grey and harp seal fisheries in recent years. Between 2018 and 2022, only 1% and 7% of the total allowable catches were reached for grey and harp seal harvests, respectively. While there are many factors that contribute to this, lack of market access is certainly a leading cause of reduced harvesting.

Coherence

To what extent are the regulations on trade in seal products and the seal pups directive and their requirements consistent with one another?

N/A

To what extent is the legislation consistent with other EU policies and priorities (e.g. Commission policy priorities)?

N/A

To what extent is the legislation consistent with international commitments, including the UN's Sustainable Development Goals?

Response

¹⁸ [Ensuring the seal harvest is humane \(dfo-mpo.gc.ca\)](https://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-eng.htm)

¹⁹ <https://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/overview-cadre-eng.htm>



Fisheries and Oceans Canada's view is that the current legislation is not consistent with UN Sustainable Development Goals or the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Canada shares the EU's longstanding commitments to the rights of women and Indigenous peoples, through the implementation of these instruments as well as the EU Arctic Policy, and the 2030 Agenda for Sustainable Development.

Through Canada's 2023-2028 Action Plan to implement the principles and rights set out in UNDRIP, the federal government has committed to a measure, proposed by Inuit Tapiriit Kanatami, to co-develop legislative and policy options for a framework to support the processing, sale and trade (domestic and international) of Inuit traditional and country foods, which includes seal products.

The EU also recognizes the important role of Indigenous women and youth in the maintenance of culture, the transmission of traditional knowledge, and as the backbone of their communities. However, we have heard from the recognized bodies in Canada that the EU's legislation has had a disproportionately negative impact on rural communities, women and Indigenous peoples in Canada.

EU added value

What is the additional value resulting from the legislation, compared to what could reasonably have been achieved by EU countries acting at national and/or regional levels?

N/A

What would be the consequences of scaling down, stopping or withdrawing EU rules?

Response

Canada supports withdrawing the rules to allow for Indigenous and coastal communities to begin to rebuild markets within the EU. This would be consistent with commitments under the UN Declaration on Sustainable Development and the UN Declaration on the Rights of Indigenous People.

The impetus behind the introduction of the regulations was public concern within the EU for the welfare of seals. However, as noted above in this submission, in Canada the concerns behind the regulations have been resolved and the ban on Canadian products entering the EU market is not appropriate. Seal products from Canada's humane, sustainably managed hunts should be allowed to be placed on the EU market.



Additionally, the seal industry has the potential to significantly contribute to economic diversification in Indigenous and rural coastal communities. The sustainable use of natural resources, including seals, can drive local economies, create jobs, and promote economic independence. For example, the development of high-value products from seal pelts and oils can open new markets and create new revenue streams. This economic diversification is crucial for reducing dependence on a limited number of industries, which often leaves these communities vulnerable to market fluctuations.

Seal hunting has also been historically important for the economic independence of Indigenous women, who traditionally process the pelts into valuable goods. This practice not only preserves cultural heritage but also generates significant income, contributing to women's financial stability and broader community well-being. Allowing the placement of seal products from sustainable humane harvests on the EU market would, therefore, directly enhances women's economic health, promoting gender equality, and foster resilient economies in Indigenous and rural coastal communities.

What is the additional value resulting from the legislation, compared to what could reasonably have been achieved by EU countries acting at national and/or regional levels?

N/A



References

Canada, Fisheries and Oceans, the Department of: *Seals and Sealing* Accessed June 2024.
[Seals and sealing \(dfo-mpo.gc.ca\)](https://dfo-mpo.gc.ca/seals-and-sealing)

Canada, Fisheries and Oceans, Department of (2023) EXIM (database) Accessed: April 16, 2023

Canada, Fisheries and Oceans, Department of, *Commercial Fisheries Licensing Policy for Eastern Canada* (1996)

Canada, Fisheries and Oceans, Department of, *2011-2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals* (2011)

Canada, Independent Veterinarians Working Group on the Canadian Harp Seal Harvest, *Improving Humane Practice in the Canadian Harp Seal Harvest* (2005)

Canada, Privy Council Office, Report of the Royal Commission on Seals and the Sealing Industry in Canada, Ottawa, Ontario (1986)

Canada, Statistics Canada, 2021 Census of Population Accessed 11/07/2024

Canada, The House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans *Ecosystem Impacts and Management of Pinniped Populations* (2023)

Canada, The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans *Sealing the Future – A Call to Action* (2024) -

Conservation Vision, Inc. *Past, Present and Future of the Canadian Seal Fishery: A White Paper for the Seal and Sealing Network / Fur Institute of Canada* (2024)

European Food Safety Authority, *Animal Welfare aspects of the killing and skinning of seals: Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare* The EFSA Journal (2007) 610, 1-122

European Union, Report from the Commission to the European Parliament and the Council on the Implementation of Regulation (EC) No 1007/2009, as amended by Regulation (EU) 2015/1775, on the Trade in Seal Products (October 2023)

European Union, Commission of the European Communities - Commission Staff Working Document *Impact assessment on the Potential Impact of a Ban of Products Derived from Seal Species*. (2008)



Lafrance , Daniele “*Canada’s Seal Harvest* “Library of Parliament (2017)

Peter, Aaju, et al. “The Seal: An Integral Part of Our Culture.” *Études/Inuit/Studies*, vol. 26, no. 1, 2002, pp. 167–74. *JSTOR*, <http://www.jstor.org/stable/42870162>. Accessed 13 June 2024.

Indigenous Testimony to the Senate Standing Committee and the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans

House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans

April 17, 2023

Aaju Peter – Lawyer (as an individual)

March 9, 2023

Ruben Komangapik, Co-chief Executive Officer, Reconseal Inuksiut

Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans

November 9, 2023

Paul Irnagut, Vice-President, Inuit Tunngavut Inc.

Steven Lonsdale, Conservation Program Advisor, Marine and Wildlife Department,
Qikiqtani Inuit Association

September 13, 2023

Jenny Brake, Western Vice-Chief, Qalipu First Nation



Appel de preuve : Présentation par Pêches et Océans Canada

Efficacité

Quelles ont été les répercussions de la législation?

Réponse

Le règlement n° 2009 a involontairement donné l'impression que l'Union européenne (UE) avait imposé une interdiction totale sur l'importation des produits dérivés du phoque¹. Ni l'exception accordée aux Autochtones ni celle aux voyageurs ne sont bien connues, malgré l'engagement pris par l'UE en 2014 dans le cadre de sa déclaration commune avec le Canada sur l'accès aux marchés de l'Union européenne des produits du phoque provenant des communautés autochtones du Canada².

Le règlement de l'UE a eu de graves répercussions sur les chasseurs de phoques, en particulier les peuples autochtones. Les Autochtones et les allochtones qui vivent dans des régions côtières ont toujours compté sur les phoques comme importante source de nourriture. En particulier, les Inuit dans le Nord canadien dépendent du phoque pour se nourrir, se vêtir, se procurer des outils et se réchauffer depuis des générations.

Au Canada, la chasse commerciale au phoque constitue un pilier pour l'économie de nombreuses collectivités rurales de l'Atlantique, du Québec et du Nord. Elle aide à la subsistance d'un grand nombre de familles habitant le littoral, qui, par le passé, ont pu en tirer jusqu'à 35 % de leur revenu annuel³. La chasse a lieu de la fin mars à la mi-mai, lorsque les autres activités génératrices de revenus, comme la pêche du poisson de fond, sont limitées dans bon nombre de ces collectivités. En outre, la pêche à des fins personnelles (plutôt que commerciales) revêt une importance culturelle et économique pour ces régions. Depuis plus de trois cents ans, la chasse au phoque à des fins personnelles permet aux collectivités côtières isolées de se nourrir, de se vêtir chaudement et d'obtenir un petit revenu complémentaire⁴.

Aux termes des règlements de l'UE, les exportations vers l'UE ont pratiquement toutes été éliminées, y compris celles provenant des communautés autochtones. En 2006, la valeur totale des débarquements de la chasse au phoque a atteint un sommet historique de 34,1 millions de dollars. Les exportations canadiennes de produits dérivés du phoque sont passées d'un pic de plus de 5 millions de dollars en 2006 à pratiquement rien en 2012.



L'élimination de l'accès aux marchés de l'UE et la demande en produits du phoque coïncide avec le déclin du nombre de permis de chasse commerciale délivrés et de chasseurs actifs. En 2016, il y avait 9 710 titulaires de permis de chasse commerciale du phoque et 1 000 chasseurs actifs. En 2022, ces chiffres étaient respectivement de 4 482 et de 380, soit une réduction de 50 % en six ans⁵.

Y a-t-il eu des répercussions inattendues ou non désirées?

Réponse

En plus de la perte de l'accès aux marchés et de la diminution de la demande pour les produits dérivés du phoque canadien, l'interdiction de l'UE a eu d'autres conséquences inattendues, comme la validation de l'idée erronée selon laquelle la chasse au phoque est cruelle. Au cours des comparutions devant le Comité permanent des pêches et des



océans de la Chambre des communes du Canada, des témoins ont déclaré que des organisations proposant des formations sur la chasse au phoque à des fins personnelles avaient fait l'objet de menaces de mort; que les campagnes de lutte contre la chasse au phoque ont compliqué la tâche des chasseurs de phoques qui tentaient d'obtenir une assurance et que cette dernière était très élevée⁶; et que les chasseurs de phoques expérimentés commencent à atteindre l'âge de la retraite et à quitter le marché du travail, ce qui entraîne la perte de plusieurs générations de connaissances⁷.

Comment la législation touche-t-elle les groupes d'intervenants concernés, y compris les groupes vulnérables?

Réponse

Répercussions sur les Inuit et les autres peuples autochtones

En 2008, dans l'analyse d'impact de la Commission européenne, on a indiqué que [traduction] « ... l'expérience tirée de l'interdiction de l'UE sur certains produits dérivés du phoque en 1983, qui excluait cette partie de la chasse, montre que les mesures politiques qui nuisent à l'image des peaux de phoque et d'autres produits dérivés du phoque auront de toute façon des répercussions négatives sur la population inuite »⁸.

Depuis l'entrée en vigueur des règlements de l'UE en 2009, les exportations des communautés autochtones du Canada ont été réduites à néant. Le problème est particulièrement aigu dans les communautés inuites, où les répercussions se font ressentir jusque dans l'âme culturelle de la communauté. Dans ces communautés, il existe peu d'options en matière d'alimentation et de revenus. La perte des revenus provenant de la chasse au phoque a accéléré la perte des compétences et de la capacité à accéder aux ressources marines dont dépendent les collectivités côtières et du Nord. De nombreuses sources font état du lien entre l'insécurité alimentaire dans les communautés inuites et le déclin de la chasse au phoque⁹. Sans les revenus que cette dernière génère, la possibilité de chasser est fortement réduite, car les coûts d'équipement d'un chasseur sont plus élevés dans le Nord. La Qikiqtani Inuit Association qui a témoigné devant le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a mis en évidence l'effet dévastateur des interdictions internationales sur les produits dérivés du phoque pour le peuple inuit : « non seulement elles ont eu une incidence énorme sur les familles qui dépendaient des revenus de la chasse au phoque, mais elles ont également entraîné une augmentation des taux de suicide, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ».



L'UE reconnaît également le rôle important des femmes et des jeunes autochtones dans le maintien de leur culture, la transmission du savoir traditionnel et en tant qu'épine dorsale de leurs communautés. Cependant, les organismes reconnus au Canada nous ont indiqué que la législation de l'UE nuisait à ce groupe de manière disproportionnée. Les artisans et créateurs autochtones et allochtones, qui sont pour la plupart des femmes et des jeunes filles, œuvrent dans une industrie artisanale. Ces personnes vendent leurs produits dans des magasins locaux et en ligne par l'intermédiaire des médias sociaux. Certains créateurs produisent des articles de mode qui sont vendus dans des points de vente en dehors de leur région. La perte des marchés de l'UE pour les produits dérivés du phoque a eu de graves répercussions sur l'indépendance économique des femmes et des jeunes filles des communautés du Nord et côtières.

Nous référons aussi la Commission aux témoignages des représentants inuits présentés au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Des liens sont fournis dans l'annexe.

Quelles sont les différences quant aux répercussions entre les pays de l'UE et quelles en sont les causes?

s. o.

Dans quelle mesure la législation a-t-elle permis d'atteindre les objectifs?

s. o.

Efficacité

Dans quelle mesure les coûts administratifs et d'ajustement liés aux règles sont-ils justifiés, compte tenu des changements qu'ils ont permis d'obtenir?

Réponse

Les coûts administratifs et d'ajustement liés aux règles ne semblent pas justifiés. L'exigence de l'UE relative à un système de certification est compliquée et coûteuse à gérer et n'a pas protégé l'accès aux marchés pour les produits autochtones¹⁰. En 2015, afin de soutenir la capacité des peuples autochtones à accéder aux marchés d'exportation pour les produits dérivés du phoque, le gouvernement du Canada a lancé le Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque (PCAMPP), un programme quinquennal de 5,67 millions de dollars. Ce programme a permis de soutenir l'accès du secteur aux marchés de l'UE et de financer l'élaboration de systèmes de certification et de



suivi afin que les communautés autochtones puissent faire certifier les produits dérivés du phoque capturé et les vendre dans les marchés de l'UE. Outre le financement du PCAMPP, les coûts de la gestion du système de certification de l'UE par les organismes certifiés sont estimés à environ 374 800 \$ par an¹¹. Il est à noter que le recensement canadien de 2021 indique que 77 928 personnes (tous âges confondus) résident dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut (lieux des deux organismes de certification)¹².

Quant à l'exception accordée aux voyageurs pour les articles à usage personnel, cette option reste largement méconnue et donc inefficace. Devant le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes, des témoins ont déclaré que les touristes de l'UE qui voulaient acheter des produits dérivés du phoque ne le faisaient pas parce qu'ils pensaient qu'ils ne pourraient pas les ramener chez eux¹³.

A-t-on relevé des inefficacités? Est-il possible de simplifier les processus et de réduire les coûts, notamment en ce qui concerne le processus administratif (p. ex. pour l'établissement de rapports et le suivi)?

S. O.

Pertinence

Compte tenu des nouvelles priorités politiques et des nouveaux objectifs de l'UE, la législation, ses objectifs et ses mesures sont-ils toujours pertinents?

S. O.

Les objectifs de l'intervention correspondent-ils toujours aux besoins de l'UE?

S. O.

Dans quelle mesure les besoins/problèmes auxquels s'attaquent les règles continuent-ils de nécessiter une action au niveau de l'UE?

Réponse

Pêches et Océans Canada estime que les préoccupations de l'UE concernant le bien-être des phoques ont été prises en compte au Canada. L'approche actuelle du gouvernement du Canada en matière de gestion des phoques est axée sur une chasse au phoque



durable, sans cruauté et bien réglementée qui soutient les communautés autochtones, rurales et éloignées du Canada.

Dans l'avis scientifique du groupe sur la santé et le bien-être des animaux de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)¹⁴ et le document de travail des services de la Commission européenne¹⁵, on exprimait des inquiétudes quant à la nature de la chasse au phoque et au bien-être des animaux, à savoir que les phoques ressentaient de la douleur, de la détresse, de la peur et d'autres formes de souffrance qui auraient pu être évitées. Le document de travail des services de la Commission européenne soulignait que [traduction] « *l'avis scientifique de l'EFSA indique que les phoques peuvent être tués rapidement et efficacement, sans causer de douleur, de détresse ou de souffrance inutiles, à l'aide de diverses méthodes.* »

En 2005, le Groupe de travail de vétérinaires indépendants sur la chasse au phoque du Groenland au Canada a évalué les pratiques de chasse. Il a publié dans son rapport intitulé *Amélioration des méthodes d'abattage sans cruauté des phoques du Groenland au Canada*¹⁶ un processus recommandé en trois étapes (frapper, vérifier et saigner) qui a été mis en œuvre au Canada en 2008 par l'entremise de modifications au *Règlement sur les mammifères marins*. Ces exigences répondent aux préoccupations exprimées dans le rapport de l'EFSA en garantissant que les phoques sont abattus rapidement et efficacement, tout en atténuant la douleur, la détresse et la souffrance inutiles, et reflètent l'engagement du Canada en faveur d'une prise de décision fondée sur des preuves.

Pour une application uniforme de ces pratiques, tous les chasseurs souhaitant participer à la chasse commerciale du phoque doivent avoir suivi une formation sur le processus en trois étapes, défini dans le [Règlement sur les mammifères marins](#), avant de pouvoir renouveler leur permis¹⁷.

La politique de délivrance des permis oblige aussi les chasseurs commerciaux de phoque à travailler pendant deux ans sous la supervision d'un chasseur expérimenté avant d'obtenir un permis de chasseur professionnel. En plus du programme d'apprentissage de deux ans pour les nouveaux chasseurs, les gouvernements, l'industrie et les autres intervenants offrent des ateliers informatifs détaillés avant chaque saison. Depuis les modifications apportées au *Règlement sur les mammifères marins* en 2009, le gouvernement du Canada a déployé des efforts considérables pour vérifier le haut niveau de professionnalisme et d'engagement de l'industrie canadienne envers une chasse au phoque sans cruauté. Parmi environ 3 000 inspections effectuées par les agents des



pêches entre 2018 et 2023, l'industrie de la chasse au phoque a maintenu un taux de conformité de 96 % avec le *Règlement sur les mammifères marins*¹⁸.

La chasse commerciale au phoque au Canada est durable; comme toutes les pêches commerciales au Canada, elle est gérée sous les auspices du Cadre pour une pêche durable¹⁹, qui fournit la base pour que les pêches canadiennes soutiennent la conservation et l'utilisation durable des ressources. Le Cadre :

- offre une approche prudente de la gestion des pêches;
- fixe les bases d'une approche écosystémique pour la gestion des pêches;
- comprend des outils pour surveiller et évaluer les initiatives durables sur le plan environnemental;
- combine les politiques de gestion des pêches nouvelles et émergentes avec les politiques actuelles.

Pêches et Océans Canada applique le Cadre pour la pêche durable à la chasse commerciale au phoque dans le cadre du *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique*. En raison des obstacles à l'accès aux marchés de l'UE, le moteur économique de la chasse au phoque tourne au ralenti. Ces dernières années, le Canada n'a pas atteint le total autorisé des captures fixé pour la chasse au phoque gris et du Groenland. De 2018 à 2022, seuls 1 % et 7 % du total autorisé des captures ont été atteints pour les phoques gris et du Groenland, respectivement. Même si de nombreux facteurs y contribuent, le manque d'accès aux marchés est certainement la cause principale de la réduction de la chasse.

Cohérence

Dans quelle mesure les règlements sur le commerce des produits dérivés du phoque et la directive sur les bébés phoques, ainsi que les exigences, concordent-ils?

S. O.

Dans quelle mesure la législation concorde-t-elle avec les autres politiques et priorités de l'UE (p. ex. les priorités politiques de la Commission)?

S. O.



Dans quelle mesure la législation concorde-t-elle avec les engagements internationaux, y compris les objectifs de développement durable des Nations Unies?

Réponse

Pour Pêches et Océans Canada, la législation actuelle ne concorde pas aux objectifs de développement durable des Nations Unies ni à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Le Canada partage les engagements de longue date de l'UE envers les droits des femmes et des peuples autochtones, par la mise en œuvre de ces instruments ainsi que de la politique de l'UE pour l'Arctique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Dans le cadre du plan d'action 2023-2028 du Canada pour la mise en œuvre des principes et des droits énoncés dans la DNUDPA, le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre une mesure proposée par l'Inuit Tapiriit Kanatami, visant à élaborer conjointement des options législatives et politiques pour un cadre de soutien à la transformation, à la vente et au commerce (national et international) des aliments traditionnels et locaux des Inuit, y compris les produits dérivés du phoque.

L'UE reconnaît également le rôle important des femmes et des jeunes autochtones dans le maintien de leur culture, la transmission du savoir traditionnel et en tant qu'épine dorsale de leurs communautés. Cependant, les organismes reconnus au Canada nous ont indiqué que la législation de l'UE nuisait aux collectivités rurales, aux femmes et aux peuples autochtones du Canada de manière disproportionnée.

Valeur ajoutée de l'UE

Quelle est la valeur ajoutée qui découle de la législation, par rapport aux résultats qu'auraient raisonnablement pu obtenir les pays de l'UE agissant aux niveaux national ou régional?

s. o.

Quelles seraient les conséquences d'une diminution, d'un arrêt ou d'un retrait des règles de l'UE?

Réponse

Le Canada est favorable au retrait des règles afin de permettre aux communautés autochtones et côtières de commencer à retrouver l'accès aux marchés de l'UE. Cela



serait conforme aux engagements pris dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'introduction de ces règlements a été motivée par les préoccupations publiques de l'UE concernant le bien-être des phoques. Toutefois, comme indiqué plus haut, au Canada, les inquiétudes à l'origine des règlements ont été résolues et l'interdiction d'exportation des produits canadiens vers les marchés de l'UE n'a pas lieu d'être. Les produits dérivés du phoque qui découlent de la chasse canadienne sans cruauté et gérée de manière durable devraient être autorisés à être commercialisés dans l'UE.

De plus, l'industrie du phoque peut contribuer de manière considérable à la diversification économique des communautés côtières autochtones et rurales. L'utilisation durable des ressources naturelles, y compris les phoques, peut stimuler les économies locales, créer des emplois et promouvoir l'indépendance économique. Par exemple, la création de produits de grande valeur à partir des peaux et des huiles de phoque peut ouvrir de nouveaux marchés et créer de nouvelles sources de revenus. Cette diversification économique est essentielle à la diminution de la dépendance à l'égard d'un nombre limité d'industries, ce qui rend souvent ces communautés vulnérables aux fluctuations du marché.

Par le passé, la chasse au phoque a aussi revêtu une importance pour l'indépendance économique des femmes autochtones, qui transforment traditionnellement les peaux en marchandises de valeur. Cette pratique permet non seulement de préserver le patrimoine culturel, mais aussi de générer des revenus importants, ce qui contribue à la stabilité financière des femmes et au bien-être de la communauté dans son ensemble. Autoriser l'offre de produits dérivés du phoque issus de la chasse durable et sans cruauté dans les marchés de l'UE permettrait donc d'améliorer la santé économique des femmes, de promouvoir l'égalité des sexes et de favoriser des économies résilientes dans les communautés côtières autochtones et rurales.

Quelle est la valeur ajoutée qui découle de la législation, par rapport aux résultats qu'auraient raisonnablement pu obtenir les pays de l'UE agissant aux niveaux national ou régional?



S. O.

Sources de référence

Canada, Pêches et Océans, le ministère des, *Phoques et chasse aux phoques*. [Phoques et chasse aux phoques \(dfo-mpo.gc.ca\)](https://dfo-mpo.gc.ca/phoques-et-chasse-aux-phoques) (consulté en juin 2024)

Canada, Pêches et Océans, ministère des (2023) EXIM (base de données) (consulté le 16 avril 2023)

Canada, Pêches et Océans, ministère des, *Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans l'Est du Canada* (1996)

Canada, Pêches et Océans, ministère des, *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique* (2011)

Canada, Groupe de travail de vétérinaires indépendants sur la chasse aux phoques du Groenland au Canada, *Amélioration des méthodes d'abattage sans cruauté des phoques du Groenland au Canada* (2005)

Canada, Bureau du Conseil privé, Rapport de la Commission royale sur les phoques et sur l'industrie de la chasse au phoque au Canada, Ottawa, Ontario (1986)

Canada, Statistique Canada, Recensement de la population de 2021 (consulté le 11 juillet 2024)

Canada, Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans, *Les impacts écosystémiques et la gestion des populations de pinnipèdes* (2023)



Canada, Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, *Assurer l'avenir de la chasse au phoque – Passons à l'action* (2024)

Conservation Vision, Inc. *Past, Present and Future of the Canadian Seal Fishery: A White Paper for the Seal and Sealing Network / Fur Institute of Canada* (2024) (disponible en anglais seulement)

European Food Safety Authority, *Animal Welfare aspects of the killing and skinning of seals: Scientific Opinion of the Panel on Animal Health and Welfare* The EFSA Journal (2007) 610, 1-122 (disponible en anglais seulement)

Union européenne, Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant la mise en œuvre du règlement (CE) no 1007/2009, tel que modifié par le règlement (UE) 2015/1775, sur le commerce des produits dérivés du phoque (octobre 2023)

European Union, Commission of the European Communities – document de travail des services de la Commission *Impact assessment on the Potential Impact of a Ban of Products Derived from Seal Species*. (2008) (disponible en anglais seulement)

Lafrance, Daniele « *La chasse au phoque au Canada* » Bibliothèque du Parlement (2017)

Peter, Aaju, et al. "The Seal: An Integral Part of Our Culture." *Études/Inuit/Studies*, vol. 26, no 1, 2002, p. 167–174. JSTOR, <http://www.jstor.org/stable/42870162> (disponible en anglais seulement) (consulté le 13 juin 2024)

Témoignages d'Autochtones devant le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans et le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes.

Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans

17 avril 2023

M^{me} Aaju Peter, avocate (à titre personnel)

9 mars 2023

M. Ruben Komangapik, co-directeur général, Reconseal Inuksiuti



Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

9 novembre 2023

M. Paul Irnagut, vice-président, Inuit Tunngavut Inc.

M. Steven Lonsdale, conseiller du programme de conservation, Département de la mer et de la faune, Qikiqtani Inuit Association

13 septembre 2023

M^{me} Jenny Brake, vice-chef de l'Ouest, Première Nation Qalipu